

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS – École du Trait-d'Union

Le 10 septembre 2025, à 17 h 30

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente;
5. Présentation "École des grands";
6. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025;
7. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement;
8. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement :
 - Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur;
 - Détermination du nombre de postes en élection;
 - 1 poste mandat 1 an
 - 3 postes mandat 2 ans
 - Mise en candidature.
9. Élection des représentant des parents au conseil d'établissement (résultats);
10. Élection du président du conseil d'établissement;
11. Élection du président du conseil d'établissement (résultats);
12. Élection des substituts :
 - Mise en candidature
13. Présentation du bilan du comité de parents 2024-2025;
14. Élection des substituts (résultats);
15. Présentation des rôles et fonctions du comité de parents du CSS;
16. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire :
 - Mise en candidature
17. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire (résultats);
18. Organisme de participation des parents (OPP) :
 - a. Présentation du bilan de l'année précédente
 - b. Formation de l'OPP (facultatif)
 - i. Détermination d'un nom de l'OPP
 - ii. Détermination de la composition de l'OPP
 - iii. Élection des membres de l'OPP
 - iv. Définition des règles de fonctionnement de l'OPP
19. Période de questions;
20. Mot de la direction;
21. Levée de l'assemblée générale.